

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 90 (1939)
Heft: 4

Artikel: À propos de Châtel (Jura vaudois)
Autor: Aubert, Sam.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785523>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nous nous devons, en terminant, de féliciter le comité du Parc pour l'œuvre magnifique qu'il a accomplie jusqu'ici, tant dans le domaine de l'organisation et de la propagande, que dans l'étude scientifique du Parc, dont il a chargé plusieurs commissions. Puisse son vœu le plus cher : faire du Parc jurassien un Parc national, se réaliser dans un avenir pas trop lointain !

A. Bourquin.

A propos de Châtel (Jura vaudois).

Les sylviculteurs s'intéressent en tout premier lieu à la forêt équilibrée, celle qui compte deux ou plusieurs essences, vivant en un mélange harmonieux; forêt qui tend à se régénérer par voie naturelle et se rapproche de la forêt primitive, celle qui couvrait le pays avant l'intervention de l'homme. L'homme, disons-le une fois de plus, a tout gâté, un peu partout, ce que la Nature avait mis des millénaires à produire et dans un état d'harmonie admirable. Ici, il a abattu pour créer du pâturage, de la prairie ou des champs; là, il a œuvré de telle sorte qu'une essence unique, l'épicéa en particulier, s'est substituée aux autres et que d'un peuplement mélangé, on en est arrivé à la forêt monotype.

Mais le forestier n'a pas d'yeux rien que pour la forêt idéale, celle qui lui permet de contempler des individus magnifiques de stature et de forme, en grand nombre, et dont mentalement, il suppute le rendement; la forêt où règne le silence et la paix, où l'homme prend conscience de la grande force créatrice de la Nature qui a produit ces géants, ces organismes de résistance dont l'ennemi le plus redoutable est le bûcheron. Le sylviculteur promène aussi ses regards sur les croupes dénudées où l'arbre disparu a fait place à un sol semé de rocallles entre lesquelles ne poussent que de maigres buissons et un mauvais gazon à peine touché par le bétail. Et dans la pitié que lui inspire la vue de ces étendues privées de leur habillement primitif, il se demande volontiers comment on pourrait leur restituer ce vêtement, cette forêt que la Nature a le pouvoir de tisser sur les sols du Jura, parce qu'elle sait que c'est celui qui leur convient.

Parmi les lieux qui inspirent de telles pensées, citons la montagne de *Châtel* qui se dresse à 1436 m, ainsi qu'un château-fort, au-dessus du village de Montricher. Châtel, c'est château. Et si Montricher a eu jadis le sien, dont il ne reste que quelques pans de murs, il est peu probable qu'une construction de ce genre ait jamais été édifiée sur la sommité de Châtel, du moins s'il en a existé une, aucune trace n'en est visible.

Châtel, dont la culminance est formée par un plateau rocallieux dominant des pentes abruptes, a été jadis recouvert par la forêt. Le fait est d'autant plus certain que celle-ci existe à une altitude beaucoup plus élevée, le long de la chaîne voisine du Mont Tendre. Mais cette qualité lui a passé, car le plateau sommital, à part quelques

pauvres individus, d'épicéas et de hêtres, battus des vents, est totalement dénudé. Les pentes sont mieux partagées et celle qui regarde l'est, en particulier, très rapide, offre un dense boisement. Tourmentée par les vents, tel est le caractère de la pente tournée à l'ouest et c'est de ce point de l'horizon que dans le Jura viennent les souffles les plus violents et les plus soutenus. En hiver, on s'en aperçoit tout spécialement; car tandis que les pentes inférieures de la montagne et la dépression du Pré de l'Haut qui s'étend au pied, sont totalement enneigées, les parties supérieures sont souvent libres de neige. Ce n'est pas que la précipitation y soit plus faible qu'ailleurs, mais la neige sans cesse chassée par le joran, ou vent d'ouest, incapable donc de prendre pied, est projetée sur le versant opposé ou dans les creux.

Le boisement déficitaire des pentes occidentales est avant tout imputable à l'influence des vents d'ouest et, en hiver comme en été, cette influence est préjudiciable à la végétation. En effet, celle-ci souffre de l'action desséchante du vent non seulement en été, mais aussi en hiver, parce que la circulation de la sève étant suspendue, les organes aériens des plantes sont néanmoins soumis à une évaporation non négligeable; les arbres et les arbrisseaux sont plus éprouvés que la végétation herbacée tapie contre la terre, car la force du vent augmente au fur et à mesure que l'on s'élève au-dessus du sol.

La végétation ligneuse de cette pente de Châtel ? Quelques épicéas et fayards plus ou moins chétifs, des genévriers, des alisiers au feuillage cotonneux. Il semble bien que l'épais revêtement pileux de la face inférieure des feuilles protège cette dernière espèce contre la sécheresse, car partout, sur les sols pierreux, arides, exposés aux grands vents, nous la voyons apparaître et prospérer. L'ombrage forestier ne l'éprouve nullement; elle est ainsi capable de s'adapter à des conditions d'existence bien différentes les unes des autres. Le nerprun des Alpes (*Rhamnus alpina*) ne fait pas défaut non plus dans la localité. Encore une espèce qui ne redoute pas les lieux secs, sans cesse fouaillés par les vents déchaînés.

Mais l'arbrisseau le plus caractéristique de Châtel est certainement le cytise qui, nul ne l'ignore, se couvre de grappes d'or vif à l'époque de la floraison. Les buissons de cytise sont nombreux contre la pente et le charme qu'ils confèrent au site est indéniable. Un très modeste arbuste vient également ajouter sa note colorée à celle du cytise : le genêt poilu (*Genista pilosa*), une plante aux tiges robustes, qui rampe sur la rocallie, envahit les dalles; un vrai pionnier qui prépare un substratum pour d'autres espèces plus exigeantes, lesquelles, à leur tour, plus tard, autoriseront l'établissement du buisson, puis de l'arbre.

Pour l'instant, les pentes occidentales de Châtel réalisent une localité dénudée, aride, sécharde, où ni la croissance de l'arbre, ni celle de l'herbe ne donnent satisfaction à ceux qui seraient en droit d'en tirer profit. L'espoir existe-t-il, qu'avec le temps, les lieux se reforesteront ? Oui, car le buisson, déjà représenté par de nombreux individus appar-

tenant aux espèces signalées plus haut, est l'avant-garde de la forêt. Sous sa protection, des arbres naissent, grandissent et, dans leur voisinage, d'autres individus sont à même de s'établir.

En bien des endroits, dans le Jura, nous constatons, qu'avec les années, les siècles, la forêt s'est réélevée où, par suite de coupes destructrices, il n'y avait plus que le néant. En ce qui concerne Châtel, qui vivra verra !

Sam. Aubert.

COMMUNICATIONS.

La protection du bois contre le feu.

Sous ce titre a paru, au cahier 61—62 de la « Revue internationale du bois », un article de M. J. Campredon, directeur du Laboratoire central d'essais des bois, à Paris. Nous ne résistons pas au plaisir de reproduire, ci-dessous, la conclusion de cet important travail de si grande actualité.

« Nous plaçant devant ce problème, qui semble à première vue redoutable, de protéger le bois dans l'incendie et d'améliorer sa résistance au feu, nous avons analysé d'abord le problème et montré que, si danger il y a, celui-ci était à notre sens très fortement exagéré. La comparaison du bois et des matériaux utilisés dans la construction nous a même montré que le bois, quoique combustible, n'était pas inférieur au métal ou à la pierre, théoriquement résistant au feu.

Nous avons examiné ensuite, à tour de rôle, les moyens de protéger le bois, directement ou indirectement. Nous avons vu que, parmi les premiers, et en ce qui concerne la construction, les enrobements et les revêtements devaient avoir notre préférence, l'ignifugation à cœur étant réservée aux constructions spéciales, marine marchande, expositions, où le prix du matériau s'efface devant les exigences de la sécurité. Nous avons enfin énuméré un certain nombre de précautions qui s'imposent à l'architecte ou au constructeur, précautions qui se ramènent, en somme, à peu de chose et qu'il est extrêmement facile de réaliser.

Nous prétendons que, par l'utilisation de cet ensemble de règles et de précautions simples, la construction bois se place, au point de vue de la sécurité, sur le même plan que toute autre.

L'incendie se déclare, dans la plupart des cas, dans le contenu de l'immeuble. Qu'un dépôt d'essence, une grange remplie de paille, une manufacture de tabacs, un grand magasin, viennent à brûler; quel que soit leur mode de construction, les dégâts seront, à peu de chose près, les mêmes. Le feu, s'il a eu le temps de faire son œuvre, apporte partout les mêmes ravages.

Ce n'est pas la présence d'une charpente en bois dans une maison contenant, par ailleurs, tant de matériaux combustibles, qui augmentera les chances d'incendie.